



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

jeudi 20 juin 2019 à 20 heures
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2019
2. Discuter et approuver les comptes 2018
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection du chemin de Sauge à Vauffelin
4. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il figure également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Conseil municipal

Plagne, le 13 mai 2019

👉👉👉 Veuillez vous munir de votre carte d'électeur pour assister à l'assemblée 👉👉👉